



# Règlement

Toute personne inscrite au dispositif OBJECTIF NAGE s'engage à respecter et suivre ce règlement.

## INSCRIPTION

La participation à l'opération OBJECTIF NAGE ne peut prendre effet que lorsque la fiche d'inscription est dûment complétée et remise à l'éducateur sportif en charge de l'animation.

L'inscription au cycle ainsi que la participation aux 10 séances est obligatoire.

Chaque participant s'engage à respecter l'éducateur sportif, le matériel et les locaux éventuels.

En cas d'absence répétée et injustifiée, l'éducateur sportif se réserve le droit de refuser toute personne initialement inscrite.

## RESPONSABILITÉ

Pour les mineurs, les parents ou le responsable désigné par la famille, doivent amener et présenter l'enfant auprès de l'éducateur et ne doivent en aucun cas le laisser seul avant l'heure de début de la leçon. Ils doivent également venir récupérer l'enfant à l'issue de chaque leçon de natation. Cette disposition ne s'applique pas aux enfants qui bénéficient d'une autorisation d'arriver et de quitter seul le dispositif mentionné sur la fiche d'inscription.

## SANTÉ

Les personnes ayant un souci de santé, n'interdisant pas la pratique de la natation (asthme, diabète...) devront le préciser sur la fiche d'inscription. Ils devront également en informer l'éducateur sportif et se munir du traitement avec l'ordonnance au bord de l'espace d'apprentissage.

## MATÉRIEL

Chaque participant devra se munir d'un maillot de bain (slip de bain de préférence), d'une serviette de bain et si possible d'une paire de lunette de natation.